

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 7 Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 25 Juin 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

Étaient représentés : Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mme BOSIO Anaïs
Mr SANCHEZ Pascal donne pouvoir à Mr DE LONGHI Joël

Étaient excusés : Mme LAVERGNE Pauline

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°20260707-02
Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'organisation mise en place dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population, perturbation de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, intempérie, épidémie) et accidents plus courants (incendie, inondation).

L'objectif du PCS est de se préparer en se dotant d'une organisation de sauvegarde afin de pouvoir faire face aux situations d'urgence et de traiter les crises en relations avec les services de l'État.

Les objectifs essentiels à atteindre sont les suivants :

- **Diagnostiquer les aléas et les enjeux :**
Le travail sur les aléas s'appuie essentiellement sur les documents établis par l'État en matière d'identification des risques.
- **Réaliser l'information préventive des populations :**
Pour que la population adopte le bon comportement en cas d'événement, il est indispensable qu'elle ait été informée (connaissance des consignes de sécurité) notamment par les campagnes d'information préventive et en particulier par le DICRIM.
- **Établir un recensement des moyens matériels et humains pouvant intervenir dans le traitement de la crise :**



AR Prefecture

047-214799437-20260701-20260702-05
Reçu le 21/07/2026

Le Plan Communal de Sauvegarde n'a pas pour objet de créer de nouveaux moyens mais d'organiser l'utilisation de l'existant. Il convient ainsi d'identifier les moyens propres de la commune mais aussi les autres ressources présentes sur la commune (entreprise disposant de matériels spécifiques, associations humanitaires...).

- **Mettre en place un dispositif efficace de diffusion de l'alerte des populations :**
Alerter la population, c'est utiliser, en fonction du cas, tous les moyens disponibles pour que les citoyens soient informés de la situation et appliquent les consignes de sécurité et les règles de comportement qui leur auront été communiquées au préalable.
- **Prévoir une fonction de commandement du dispositif.**
- **Mettre en place des exercices d'entrainement**

Après un travail en commission et après lecture du Plan Communal de Sauvegarde par Monsieur le Maire à l'assemblée, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan communal de Sauvegarde annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,

A Buzet-sur-Baïse, le 8 Juillet 2026

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON



Le Maire,
Christophe SANS

